TOUVR'EXPRESS ...

Mai 2019 – N° 43

Chères Tolvériennes, Chers Tolvériens.

Le 10 avril dernier nous avons voté à l'unanimité du conseil municipal le budget 2019 de notre commune. Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus et des services municipaux.
Nos finances sont saines, il n'y aura ni augmentation des taxes foncières et d'habitation, ni augmentation significative des tarifs municipaux malgré l'impact de la baisse des dotations de l'état.
Les dépenses réelles s'élevaient à 620 € par habitant en 2018 (contre 609 en 2017) et notre capacité annuelle à investir est d'un bon niveau soit 9.34% des recettes. Le fond de roulement représente près de 70 jours de fonctionnement ce qui est d'une valeur satisfaisante.
Notre endettement reste faible et bien maîtrisé, il représente moins de 28% des ressources. En 2019, nous investirons 372 925 euros.
Aujourd'hui, la majeure partie de ce budget d'investissement est affectée à la remise à neuf des routes et rues de la commune pour un montant global de 135 609 €, un effort très particulier est donc programmé pour les voies actuellement les plus endommagées :

- fin de la route des Gauchons,
- route des Varennes pour un problème de collecte et d'évacuation des eaux pluviales,
- rue des Serres,
- un projet immobilier est actuellement à l'étude; les travaux risquent de dégrader la rue du Piquier. Celle-ci fera l'objet d'un programme ultérieur.

Ce programme d'investissement pluriannuel verra sa continuité sur les années à venir.
Voici également les principaux projets qui seront concrétisés pour la fin de l'année :

- le remplacement des volets et des fenêtres de la salle du conseil à la mairie,
- le changement des huisseries à la maison de quartier,
- une étude suivie de la réalisation d'un aménagement paysager intergénérationnel sur une partie du site des « anciens fours à chaux » (travaux en régie),
- le diagnostic général de notre église accompagné d'une étude historique avant d'engager des travaux de restauration qui seront financés en partie par des subventions sollicitées auprès de l'Etat, la Région et le Département et l'aide éventuelle de l'ASET.
- l'achat de matériel divers pour les services techniques, les écoles et la cantine.
- par ailleurs, les subventions attribuées aux associations sont identiques à celles de l'année passée ; leur présence sur notre territoire et leurs animations sont essentielles à la vie de Touvre.

Malgré des contraintes budgétaires fortes, vous l'aurez compris, prévoir l'évolution de notre commune en programmant des investissements, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement, veiller au juste équilibre entre préservation de l'environnement et cadre de vie tout en accompagnant l'arrivée de nouveaux habitants, telles sont les orientations de notre budget 2019 pour un développement harmonieux de notre commune, et comme l'écrivait Emile Girardin en 1852 : « Gouverner c'est prévoir et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte ».
Nous restons disponibles pour vous recevoir et échanger si besoin ...
Notre commune se doit de répondre à vos attentes, nous sommes impliqués dans cette tâche avec les adjoints et le Conseil Municipal.

Je vous assure à nouveau de tout mon engagement.

Votre Maire,

Brigitte BAPTISTE

Budget principal – Année 2019

Fonctionnement

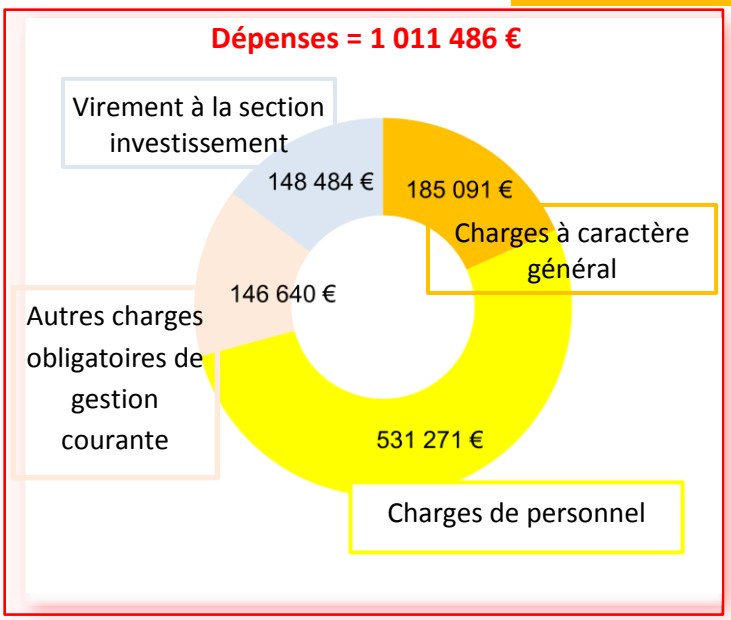

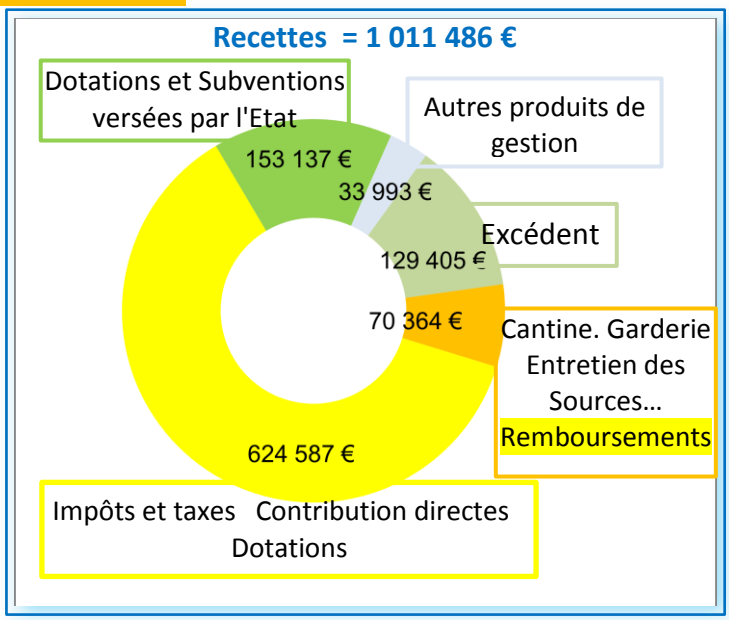

Chaque année, nous présentons des graphiques pour essayer d'éclairer les Tolvériens sur le budget de la commune.
Le budget de fonctionnement est en partie conditionné par des facteurs externes, augmentation des différents tarifs : eau, électricité…, la masse salariale représente l'essentiel de ce budget (catégorie de personnel, ancienneté, valeur du point d'indice….) . La répartition de cette masse salariale au sein des différents services de la mairie met en lumière notre priorité qui reste le bon fonctionnement de notre école (40% des charges de personnel sont affectées à celles-ci).
La municipalité porte une attention particulière aux services proposés aux enfants et à leurs parents. En effet, l'enfance est un sujet qui revient souvent, trop souvent dirons sans doute certain. Un sujet trop présent dans les investissements et le fonctionnement pourtant les enfants d'aujourd'hui seront à notre place dans le futur car si nous voulons que notre commune conserve voire développe son attractivité il faut que nous accompagnions les jeunes autant que possible pour réussir leur intégration dans la vie.

Investissements

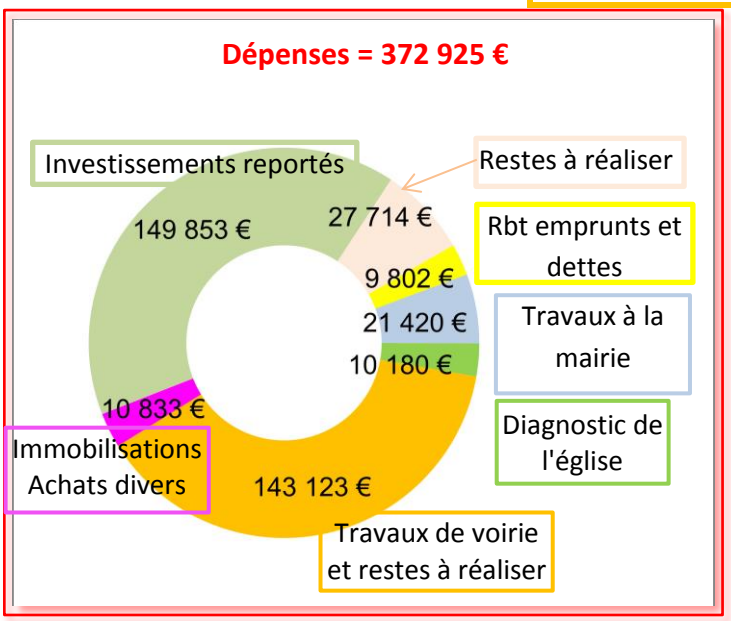

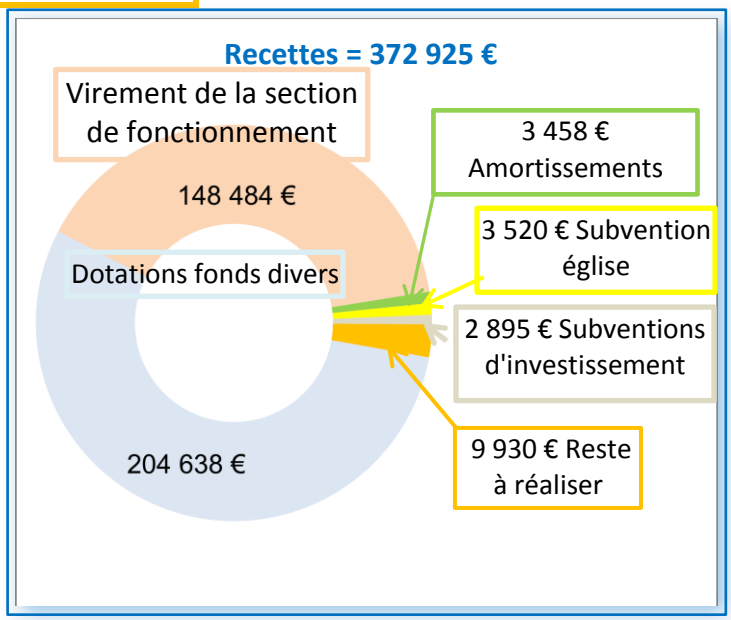

La maîtrise de la fiscalité évoqué dans l'éditorial de la première page est à mettre en parallèle d'une politique d'emprunt très stricte. En effet, l'encours de la dette décroît sensiblement et ceci malgré des investissements réguliers.

Budget Quai 55 – Année 2019

Fonctionnement

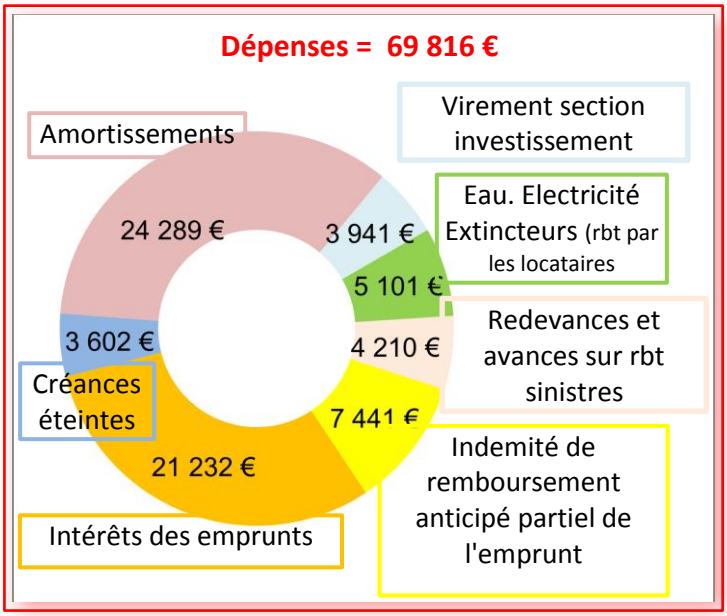

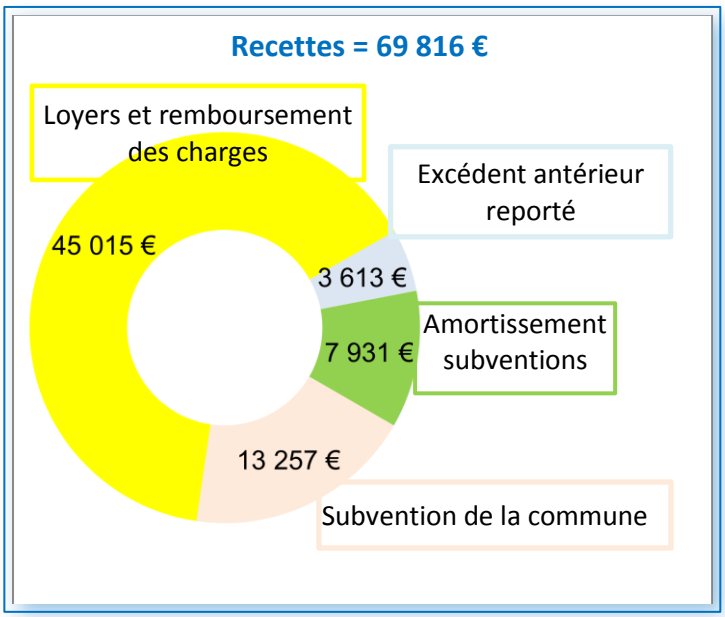

Investissements

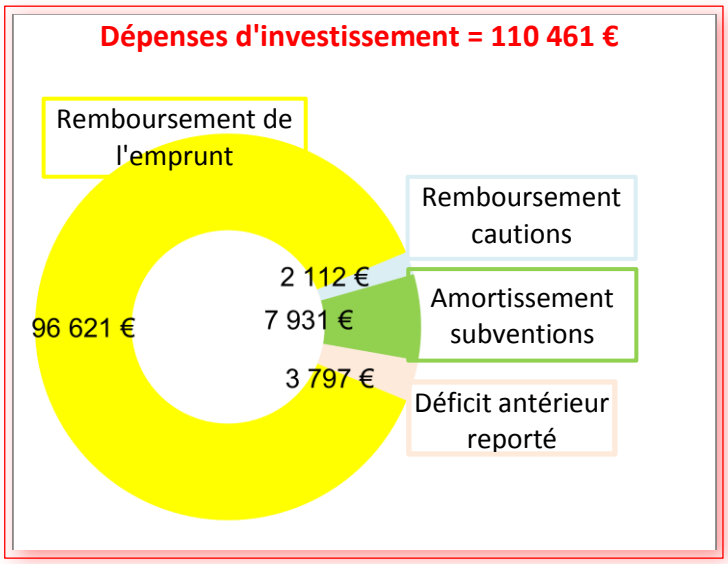

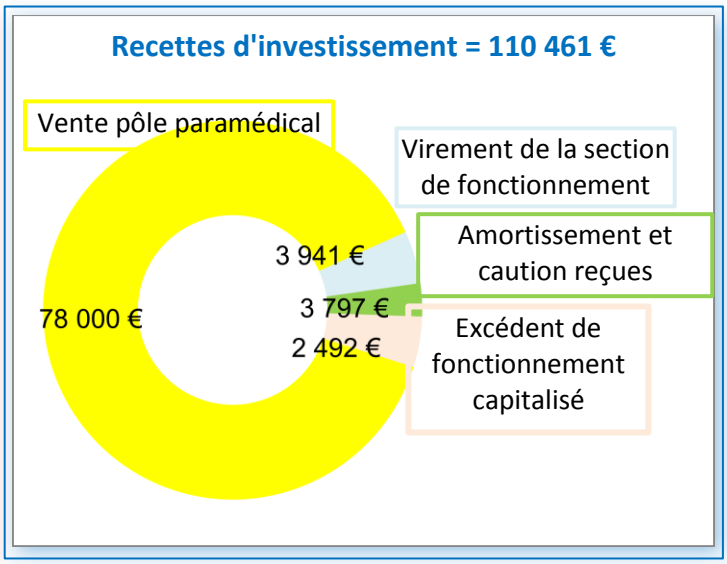

Le cœur de vie de la commune a repris de la vitalité grâce à l'installation de la boulangerie.

Actuellement, tous les locaux propriété de la commune sont loués et nous avons procédé à la vente du pôle paramédical ce qui nous a permis de rembourser une partie de l'emprunt.

En effet, la commune n'a pas pour vocation première de faire de l'investissement locatif mais de dynamiser son territoire.

Le budget du Quai 55 est subventionné à hauteur de 13 257 € par le budget de la commune en complément des recettes locatives.

Dotation Globale de Fonctionnement

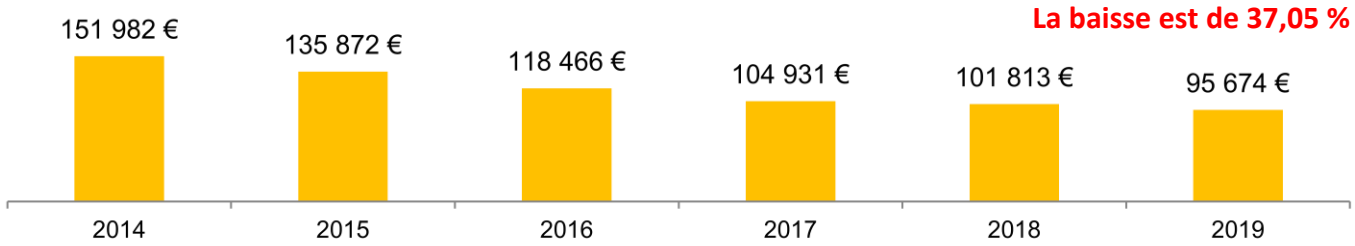

Depuis 2014 la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat a baissé chaque année ce qui limite fortement les possibilités budgétaires de la commune en particulier les investissements.

Taux des Taxes locales de la commune

Taxe d'**H**abitation **– T**axe **F**oncière sur le **B**âti **– T**axe **F**oncière sur le **N**on **B**âti

Evolution des taxes locales par rapport à de l'Indice des Prix à la Consommation

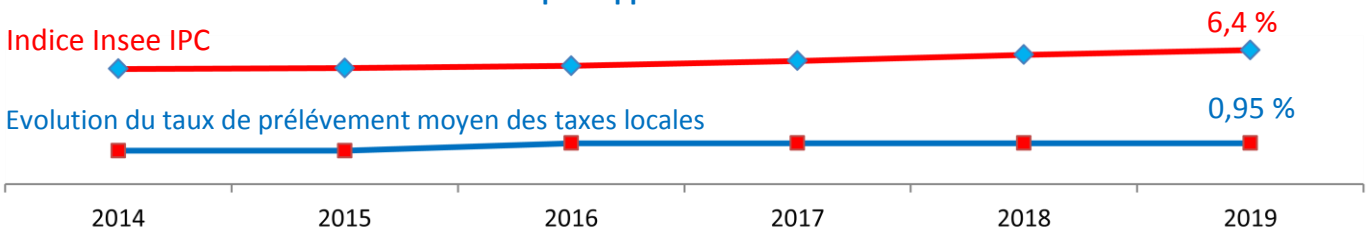

Le graphique ci-dessus montre que l'augmentation des taux est inférieure à l'évolution des prix à la consommation.

Les taux des taxes locales sont parmi les plus bas des communes historiques de GrandAngoulême :

- Taxe d'Habitation = 10,24 %
- Taxe sur le Foncier Bâti = 28,39 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti = 51,04 %

En 2018 pour les communes charentaises ayant une population comprise entre 1 000 et 1 500 habitants la TH est de 11,04 % soit supérieure de 7,81 % à celle de Touvre.

(Sourcehttp://www.courrierdesmaires.fr/77797/les-taux-de-taxe-dhabitation-et-leur-evolution-en-2018-commune-par-commune/)

Travaux

Rue des Gauchons

Inspection préliminaire du pont sur l'Echelle pour permettre le passage de la fibre optique.

Quai 55

Installation de barres anti-intrusions dans les commerces.

Cimetière

Mise en service du deuxième Columbarium.

Cantine

Mise aux normes réalisation d'une ventilation basse.

Ecole maternelle

Remplacement du bloc de chauffe sur la chaudière gaz.

Pré de la Cure

Livraison de blocs béton destinés à maîtriser l'accès non réglementé des

Travaux courants

Maintenance des véhicules et du matériel.

Petits travaux sur les bâtiments communaux (menuiserie, électricité, serrurerie, plomberie…).

Préparation de la salle de sport pour le bric à brac

Entretien: espaces verts (Pré de la Cure, Sources, ronds-points…), trottoirs et bordures des voies de circulation.

.

Ecole des Sources

Un mot sur la restauration collective.

Notre chef de cuisine et son équipe, ne se contentent pas de nourrir les enfants de l'école ; il a également souci d'éveiller leurs papilles en proposant une éducation au goût.

Dans cette optique il confectionne des menus variés en utilisant autant que possible des produits frais, de saison et de proximité.

Le chef a souci d'introduire dans ses préparations des productions locales (légumes de la Cueillette Fabulette de Soyaux, pommes Hervouet de Garat, volailles et viande de Charente,…) en associant peu à peu des provenances de l'Agriculture Biologique (yaourts et laitages de la Grande Dennerie de Blanzaguet).

Depuis le début de l'année, environ chaque semaine, le poisson frais (le plus souvent en direct de la Cotinière) trouve sa place dans l'assiette.

Le pain quant à lui est fourni par la boulangerie de la Gare de Touvre (Mornac, le jeudi) et est fabriqué à partir de farine de blé de Charente (Grands Moulins de Saint-Claud).

Tous les jours le repas proposé aux enfants est cuisiné sur place ; c'est du « fait maison ».

Par ailleurs une attention particulière est portée à l'environnement du repas des enfants. Actuellement la salle est dans un décor nature très printanier et vit au rythme des saisons ; les décors sont réalisés par les enfants pendant le temps de l'accueil périscolaire.

A écouter les enfants, on mange très bien à l'école de Touvre!

PLUI - Plan local d'Urbanisme Intercommunal

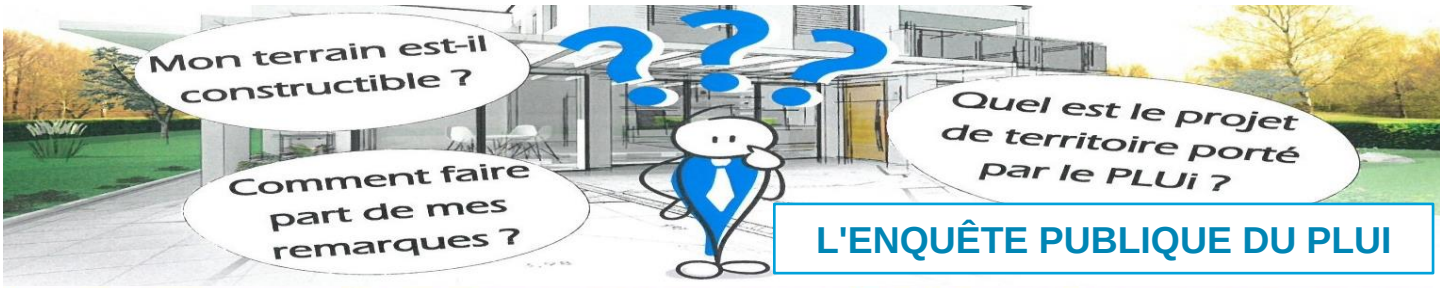

L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLUI

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE VOUS EXPRIMER PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 20 MAI AU 5 JUILLET 2019 :

- sur les registres présents dans les 16 mairies et au siège de GrandAngoulême
- par courriel à : enquetepubliquePLUi@grandangouleme.fr
- lors des permanences des commissaires enquêteurs, sans rendez-vous, aux dates suivantes :

LUNDI 20 MAI de 9h à 17h - Siège de GrandAngoulême
LUNDI 20 MAI de 9h à 12h - Mairie de Linars

MARDI 21 MAI de 9h à 12h - Mairie de La Couronne
MARDI 21 MAI de 14h à 17h - Mairie de Ruelle sur Touvre

MERCREDI 29 MAI de 9h à 12h - Siège de GrandAngoulême
MERCREDI 29 MAI de 9h à 12h - Mairie de Linars
MERCREDI 29 MAI de 14h à 17h - Mairie de Ruelle sur Touvre

VENDREDI 7 JUIN de 9h à 12h - Mairie de Ruelle sur Touvre
VENDREDI 7 JUIN de 9h à 12h - Mairie de La Couronne
VENDREDI 7 JUIN de 14h à 17h - Mairie de Linars

SAMEDI 22 JUIN de 9h à 12h - Mairie de Ruelle sur Touvre
SAMEDI 22 JUIN de 9h à 12h - Mairie de Linars

SAMEDI 29 JUIN de 9h à 12h - Mairie de La Couronne

VENDREDI 5 JUILLET de 14h à 17h - Siège de GrandAngoulême
VENDREDI 5 JUILLET de 14h à 17h - Mairie de La Couronne

Grand Angoulême

Chemin des Noyers

Situé entre la rue de Beauregard et le chemin rural de Touvre à Mornac, il est dans sa partie basse la propriété des riverains possesseurs des terrains.
L'exploitant agricole comme les règlements le permettent, a décidé de le labourer pour le mettre en culture.
Cette opération réalisée sur le domaine privé n'entre pas dans la compétence municipale.

Identification des chats

Il est aujourd'hui obligatoire d'identifier les chiens comme les chats. Le choix revient encore au propriétaire entre le tatouage ou la puce électronique, deux procédés qui n'impliquent pas la même intervention et la même sécurité. Comment choisir l'identification optimale pour mon chat ?

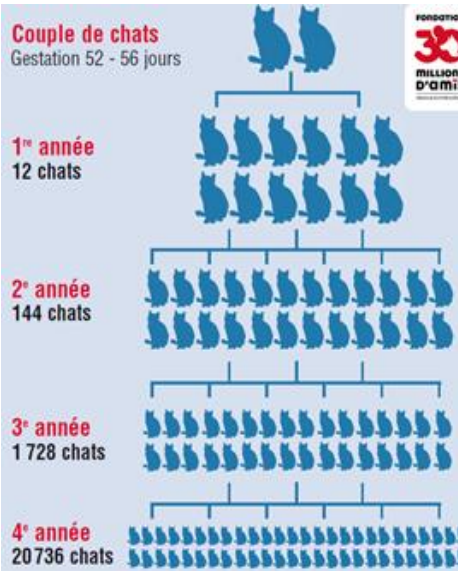

Les chats nés après le 1er janvier 2012 doivent être identifiés, comme le précise la loi du 17 mai 2011. Notez que cette obligation vaut déjà pour les chiens depuis 1999.

Quel sont les différents moyens d'identifier son animal ?

Il existe plusieurs moyens d'identifier son animal de compagnie, qu'il soit chien ou chat :
Le **tatouage** : c'est une inscription composée de chiffres et de lettres qui s'applique par instillation d'encre sous la peau, sur la face interne de l'oreille ou de la cuisse, à l'aide d'un appareil appelé dermographe.

Le tatouage est ensuite enregistré et répertorié dans le Fichier National Félin (FNF).
Le **collier** : Les chats peuvent aussi porter un collier avec une médaille sur laquelle doivent figurer le nom de l'animal et les coordonnées des propriétaires.

La **puce électronique** : De la taille d'un grain de riz, elle est implantée sous la peau et contient toutes les informations concernant l'animal. Elle se lit grâce à un appareil spécial, un lecteur de puce.

En France, la législation reconnait la puce et le tatouage, le collier ne permet donc pas d'identifier officiellement son chat. Et si vous voyagez à l'étranger, seule la puce est acceptée !

Pourquoi identifier son chat ?

Identifier votre chat avec une puce électronique, c'est le protéger et c'est vous protéger, contre la perte ou le vol. Pourtant, sur plus de 12 millions de chats domestiques en France, seulement 46% sont identifiés.

Un chat qui circule librement peut être capturé par n'importe qui. S'il ne possède ni tatouage, ni puce électronique, il sera considéré comme un chat errant et pourra être emmené en fourrière, ou il risque l'euthanasie.

Cela concerne surtout les chats qui vivent en extérieur, en zone pavillonnaire, ou à la campagne, et qui sortent régulièrement. Il est très difficile de limiter les déplacements d'un chat à l'extérieur, et même s'ils n'ont pas tendance à se laisser approcher par des inconnus, un chat familier de l'humain n'aura pas peur d'entrer chez vos voisins pour réclamer à manger. C'est le plus gros danger : sans même imaginer que ce chat ait déjà un foyer, les gens qui le récupèrent peuvent choisir de l'identifier, et il devient alors officiellement leur chat.

Le danger concerne aussi les chats d'intérieur (dans une moindre mesure), car ils sont susceptibles de s'échapper, et contrairement aux chats habitués à l'extérieur, ils peuvent se perdre plus facilement, par panique.

Par contre, si votre chat est identifié, vous serez contacté, notamment s'il est récupéré par un vétérinaire après un accident, s'il est à la fourrière, ou tout autre endroit où l'on a la possibilité de lire une puce électronique ou un tatouage. Une personne qui récupère votre chat ne pourra pas l'identifier une deuxième fois avec un autre nom.
Identifier votre chat, c'est augmenter vos chances de le retrouver s'il vient à disparaître.

SAGE du fleuve Charente

Le SAGE Charente, c'est le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau à l'échelle de la Charente et de ses affluents. C'est un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, sur un bassin versant.

Il a été introduit par la loi sur l'eau de 1992.

Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il fixe les dispositions et les règles pour une gestion équilibrée et durable sur un bassin cohérent.
Le SAGE est initié et élaboré par les acteurs locaux :
Elus, usagers, associations, représentants de l'état, réunis au sein de la CLE (Commission Locale de l'eau).

Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), à l'échelle d'un district hydrographique. Pour le SAGE Charente, il s'agit de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le SAGE Charente a été fixé par arrêté préfectoral d'avril 2011. Il recouvre 9300 km2, six départements : Charente, Charente- Maritime, Deux- Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Dordogne, soit 709 communes. L'EPTB Charente (établissement Public de bassin) institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents est la structure porteuse du SAGE Charente pour l'aménagement du fleuve et de ses affluents. Il assure un appui technique et financier et fournit les moyens d'animation et d'études nécessaires à la Commission Locale de l'eau.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE SAGE CHARENTE

Du lundi 6 mai 2019 à 9 h au mercredi 5 juin 2019 à 17 h

Par arrêté d'ouverture de l'enquête publique du 26 mars 2019.
Arrêté et pièces du dossier consultables sur le site www.charente.gouv.fr (rubriquepolitiquespubliques-environnement/chasse-DUP-ICE-IOTA/Tout le département).

Pièces du dossier également consultables sur le sitede l'EPTB à l'adresse suivante: http;//www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/le-projet-de-sage-charente

Une commission d'enquête composée de :
Président : M Jean-Yves LUCAS, officier en retraite.
Membres titulaires : Mme Marie-Antoinette GARCIA, Attachée principale de préfecture en retraite.
M Jean-Claude SIRON, officier de la gendarmerie en retraite.

LES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Département de la Charente :

- **A la sous-préfecture de Cognac le 29 mai 2019 de 9h30 à 12h30**
- **A la mairie d'Angoulême le 6 mai 2019 de 9h à12h et le 5 juin 2019 de 14h à 17h**

Département de la Dordogne :

- **A la sous préfecture de Nontron le 15 mai 2019 de 14h à 17h**

Département de la Charente Maritime :

- **A la sous préfectuirede Rochefort le 10 mai 2019 de 8h30 à11h 30**
- **A la sous-préfecture de Saintes le 16 mai2019 de 9h30 à 12h30**
- **A la mairie de SaintPierre-d'Oléron le 21 mai 2019 de 14h30 à 17h30**

Département de la Vienne :

- **A la mairie de Civray le 24 mai 2019 de 14h à 17h**

Une main sur votre épaule

Une nouvelle assocation sur la commune

Cette association se fixe l'objectif d'aider les personnes handicapées ou malades dans leurs démarches administratives , en les écoutant, et en trouvant des solutions. Nous proposons des animations adaptées et nous organisons des activités afin de recueillir des fonds.

Nous avons pour but de promouvoir toute action qui contribuera au bien-être des individus et de leurs familles, de défendre leurs intérêts matériels et moraux en les écoutant, les conseillant et les soutenant. Sans oublier de proposer des animations visant l'apprentissage de valeurs morales et civiques et d'organiser et soutenir des actions sociales, humanitaires et culturelles.

Notre association veut apporter sa solidarité par de l'aide administrative, juridique en offrant un secours aux personnes en difficultés matérielles et morales.

Afin de mener a bien ses missions l'association tient une permanence tous les vendredis matin de 9h30 à 12h00 à la maison des associations de Touvre.

Vous pouvez nous contacter:

N'hésitez pas, nous sommes là pour vous aider

- **Carole au 07.82.47.67.26**
- **Claire au 07.88.38.26.03**
- **mail : unemainsurvotreepaule@yahoo.com**
- **notre page Facebook ou site internet : http://une-main-sur-votre-epaule.hubside.fr**

Le Conseil de Développement

Les citoyen.ne.s du Conseil de Développement de GrandAngoulême

vous invitent à leur
2e Rencontre Citoyenne Territoriale
« Notre territoire, oui...
mais pas sans moi ! »

le mardi 28 mai 2019
de 18h30 à 20h30
à la Salle des Fêtes de Sers
Bourg, 16410 Sers

Vous avez aimé échanger à Brie ?
Vous allez adorer proposer à Sers !

Comment mieux associer les citoyen.ne.s à l'action publique ?
Le rural est-il le contraire de l'urbain ?
Quels services publics demain ?

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative indépendante composée d'une centaine de citoyen.ne.s bénévoles.
Ce projet d'écoute de la parole des citoyen.ne.s est mené en parallèle par plusieurs Conseils de Développement de la Région Nouvelle Aquitaine.

Nous transmettrons à l'ensemble des élu.e.s locaux vos impressions, idées, propositions.

Contact : 05 45 93 08 28
www.codevgrandangouleme.fr

Grand Angoulême — Conseil de Développement — Partager Échanger Proposer

Complément au Bulletin Municipal de la Mairie de Touvre – Dépôt légal 05.2019
Responsable de la publication : Mme Brigitte BAPTISTE
Responsables de la rédaction : Jacques DUBREUIL, Jacques PIOT, Eliane REYNAUD